



COMMUNIQUE DE PRESSE

Aides à domicile personnes âgées : Le conseil départemental mène l'enquête

Ces prochains jours, 1 800 allocataires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) vont recevoir un courrier postal pour donner leur avis sur leur service d'aide à domicile.

Un formulaire avec six grandes questions. Des réponses simples à cocher. A retourner sans frais au conseil départemental à l'aide d'une « enveloppe T » : c'est ce que vont recevoir dans quelques jours 1 800 personnes âgées de Meurthe-et-Moselle, bénéficiaires de l'APA. « *Cela entre à la fois dans notre volonté d'associer les usagers aux politiques publiques, explique Annie Silvestri, vice-présidente en charge de l'autonomie, et d'améliorer le service rendu* ».

L'« *enquête satisfaction* » portera essentiellement sur les aspects qualitatifs, fixés dans le cadre des contrats passés en 2013 entre le Département et des services d'aide à domicile intervenant en Meurthe-et-Moselle. Ces contrats seront renouvelés d'ici la fin de l'année. Les résultats de l'enquête, entièrement réalisée par le Département, entre également dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement et du futur Schéma départemental en faveur de l'autonomie des personnes.

« *Notre objectif, poursuit Annie Silvestri, vice-présidente en charge de l'autonomie, est de nous assurer de la qualité des prestations rendues par les services d'aide à domicile. Les réponses, que nous espérons nombreuses, feront l'objet d'une restitution à l'automne 2017. L'intérêt de cette enquête sera de nous donner une vision qui prend en compte non seulement la répartition territoriale des personnes, indépendamment de leur âge et de leur sexe, mais aussi l'égal accès des personnes aux services de soutien à domicile, quel que soit leur territoire de vie . Tout cela nous permettra d'adapter notre action à leurs besoins, et de fixer de nouveaux objectifs avec les services d'aide à domicile* ».

Au total, plus de 9 000 personnes âgées bénéficient d'une aide à domicile en Meurthe-et-Moselle. Rappelons que l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile représente un budget de 45 M€ en 2017.